

Fiche inscription JUDO

Merci de remplir cette fiche dès les premiers cours et de régler la cotisation

Nom :

Prénom :

Date de Naissance : Lieu :

Adresse : ville

Téléphone :

Adresse email (écrire lisiblement) cette adresse reste interne au club pour l'envoi d'informations et ne sera pas communiquée à des tiers.

@

ou/et

@

Tarif annuel avec la licence FFJDA de 41€ inclus

<u>Catégorie</u>	<u>Nombre de séances par semaine</u>	<u>Tarif</u>
<u>Enfants/Adultes Judo ou Jujitsu</u>	<u>1 séance</u>	<u>200€</u>
<u>Enfants/Adultes Judo ou Jujitsu</u>	<u>2 séances</u>	<u>225€</u>

Modalités de paiement :

- Paiement en 3 ou 4 fois possible. Chèque à l'ordre du Judo Club St Marie La mer (inscrire le nom de l'enfant au dos du chèque). Paiement en espèces en une seule fois.

Étapes supplémentaires pour l'inscription :

1. Se rendre sur le site de la FFJUDO pour la prise de licence : <https://moncompte.ffjudo.com/prise-licence>
2. Remplir vos informations personnelles en ligne. Le club récupérera et validera la licence.
3. Cette étape ne dispense pas de remplir la fiche d'inscription club et de régler la cotisation au club.

Règlement du Judo Club de ST MARIE LE MER :

- Aucun remboursement ne sera possible si un adhérent souhaite arrêter en cours d'année.
- Les enfants doivent impérativement être récupérés à la fin du cours par un parent ou une personne reconnue.
- Respect, politesse et hygiène sont exigés sur le tatami. En cas de manquement grave, le professeur pourra exclure l'adhérent fautif.
- Les parents ne sont pas autorisés à rester dans la salle de Judo pendant les cours.
- Tout adhérent doit être à jour dans ses cotisations dès le premier jour d'inscription.
- Le club ne sera pas responsable en cas de perte ou de vol de vos biens personnels.
- Les compétitions et animations extérieures sont obligatoires et nous comptons sur l'accompagnement des parents.
- Aucun cours n'est dispensé pendant les vacances scolaires.
- Si vous refusez l'utilisation de l'image de votre enfant, merci d'informer le professeur ou le responsable du club

Autorisation en cas d'accident :

Je soussigné(e),, représentant(e) légal(e) de l'enfant

Autorise le responsable du club ou le professeur de judo à conduire mon enfant à l'hôpital ou à la clinique la plus proche et à lui faire administrer les premiers soins en cas de besoin.

Je décharge le club de judo et ses professeurs de toute responsabilité lors des déplacements, animations, compétitions extérieures ou pour toute intervention médicale en cas d'accident.

Fait à :

Le :

Signature des représentants légaux (Précédé de la mention « Lu et approuvé ») :